

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°914) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET DEBUSSY A L'ENTREPRISE « RSB ARTISTS », A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-394 EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Entreprise « RSB Artists » représentée par son Gérant Réda SIDI-BOUMEDINE, dont le siège est situé à La Falconnière, 8 Grande Rue 69340 Francheville, d'organiser des auditions de chanteurs le 9 octobre 2023 de 13h00 à 16h00 dans les salles Berlioz et Debussy ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Entreprise « RSB Artists » représentée par son Gérant Réda SIDI-BOUMEDINE, dont le siège est situé La Falconnière, 8 Grande Rue 69340 Francheville, une convention de location de salles pour un montant de 57,15 € TTC (cinquante-sept euros et quinze centimes), afin d'organiser des auditions de chanteurs le 9 octobre 2023 de 13h00 à 16h00 dans les salles Berlioz et Debussy ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231017-Imc1H11247H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/10/2023

Date de Publication: 17/10/2023